

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 47 (1959)

Heft: 869

Artikel: 2ème Conférence des Organisations non-gouvernementales : protéger les minorités et les victimes de préjugés : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Le degré de civilisation d'un peuple se mesure à son degré de tolérance.

Rama Krishna.

<p>FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M^{me} WIBLE-GAILLARD, 11, route de Chêne ADMINISTRATION ET ANNONCES M^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.) abonnement à « Femmes Suisses » compris. Les abonnements partent de n'importe quelle date Prix du numéro 35 centimes Compte de chèques postaux I. 943</p>
---	---	---

Au Forum de l'Exposition Aïda

Le détaillant se met en quatre pour vous servir

Ce slogan était illustré d'une manière plaisante à l'exposition d'Aïda à Lausanne, consacré à la distribution des produits alimentaires : deux énormes personnages grotesques, en carton représentaient le client et le vendeur de chaque côté d'un comptoir. A tout moment le vendeur se disloquait en quatre morceaux, puis se recollait miraculeusement.

Notre tour, usons de ce slogan pour illustrer les rapports qui se sont établis le 25 juin, à Lausanne, entre commerçants et consommateurs. Les organisateurs d'Aïda, des commerçants du monde entier qui tenaient au bord du Léman leur congrès trisannuel, avaient invité les groupements des consommateurs à venir tenir, dans l'enceinte de l'exposition, un forum où des clients de tous pays pourraient s'entretenir des problèmes qui les préoccupent. Véritablement, les distributeurs se sont mis en quatre pour la réussite de cette rencontre, préparée sous les auspices de l'Alliance de sociétés féminines suisses, par Mmes Carrard, Schmitt, et la nouvelle commission économique romande. M. R. Raymaekers, de la Fédération belge des distributeurs, puis Mlle E. Rickli, qui dirige la commission économique de l'Alliance, présidèrent.

Mme Carrard salua la présence des autorités et de délégués de pays lointains. Elle souligna la nécessité pour le consommateur d'être informé et organisé, tandis que M. Lugin reconnut qu'aujourd'hui le commerçant qui avait jadis un seul but, vendre, a aujourd'hui un devoir : satisfaire le consommateur. L'un et l'autre se trouvent devant une situation nouvelle, une production extraordinairement abondante et variée.

Comment les consommateurs se sont-ils organisés ?

C'est ce que vinrent dire des représentants de plusieurs pays européens. Mme Antcon, de Belgique, énuméra des points que doivent étudier les groupements : étiquetage donnant des informations complètes sur la nature, la composition, la fraîcheur de la marchandise, les droits abusifs que se sont arrogés certaines grandes marques, l'utilité des Label qui garantissent que les marchandises ou les conditions de production sont l'objet de contrôles réguliers, la réglementation de la publicité, la politique économique du gouvernement.

M. Bossu décrit des expériences pratiques faites par les unions françaises de consommateurs qui, non seulement informent le public par de nombreux communiqués à la radio ou à la télévision, par un bulletin, mais qui établissent des liaisons avec le commerce pour la recherche d'un juste prix, pour obtenir des conditions optimum de dis-

tribution, des heures d'ouvertures de magasins correspondant aux besoins de la clientèle, qui tiennent à jour un budget type pour une famille de cinq personnes. Il s'agit de parvenir à un emploi complet des ressources.

En Allemagne, dont parla Mme Lunebünger, on a créé des organes consultatifs à l'échelon local, on cherche à exercer, par des démarches auprès des députés de l'influence sur la législation alimentaire. Ces groupements voudraient atteindre le plan européen (Marché commun) et le plan international (FAO). On fait l'éducation du consommateur par des cours théoriques et pratiques, par des monitrices, par la publication d'un manuel, par des contacts avec les écoles.

Tandis que dans la plupart des pays ces unions n'ont qu'une dizaine d'années, les efforts tentés en Angleterre sont plus anciens, mais il ne s'agissait guère que d'informations pour les fabricants. Les préoccupations n'ont abordé le plan alimentaire que vers 1951, dit M. Thompson. Il y a maintenant des groupes de consommatrices où se rencontrent des femmes experts et des ménagères simplement armées de leur bon sens.

En Suisse l'Institut de recherches ménagères ne s'est occupé que d'enquêtes sur les appareils et sur certains produits d'entretien, il espère avoir bientôt les moyens de s'occuper de l'alimentation, tandis que la toute jeune commission économique romande, présentée par Mme Schmitt, ne fait que débiter.

Les consommateurs d'Israël sont préoccupés par les problèmes financiers des groupements qu'ils voudraient garder indépendants de toute aide, venant de l'Etat ou des producteurs et distributeurs.

Au cours de la discussion, divers vœux ont été formulés : création de facultés universitaires de recherches ménagères, abaissement des prix des produits diététiques, création d'une centrale européenne de renseignements pour consommateurs, organisation de journées d'information parce que les gens qui se côtoient ne se connaissent pas assez, trouver le moyen d'aider les populations insuffisamment alimentées.

Mlle Rickli fit le point de ce débat, puis M. Raymaekers conclut comme il avait ouvert la séance, avec beaucoup d'humour, se réjouissant d'avoir pu établir pour la première fois ce contact amical et enrichissant qui permet aux distributeurs de connaître cet être insaisissable, le consommateur.

Un jour viendra où distributeur et consommateur, renonçant à se méfier l'un de l'autre, collaboreront amicalement.

Evolution des importations d'eaux-de-vie par le commerce privé

Année	Quantité en hl. à la teneur alcoolique effective entre 50 et 75 %	Quantité en hl. à 100 %
1937	2 666	
1938	4 025	
1939	7 854	
1943	6 373	
1946*	7 377	
1956	14 922	
1957	19 552	
1958	21 275	

* Dernière augmentation des droits de monopole.

Protéger les minorités et les victimes de préjugés

Voilà une grande tâche qui, pourtant, n'éfraie pas des hommes et des femmes venus de toutes les parties du monde et dont les convictions politiques ou religieuses sont les plus variées ; ils ont cependant un idéal commun : protéger l'être faible et isolé, que ce soit le petit élève étranger qui arrive soudain dans une école inconnue parmi des camarades hostiles, que ce soit la communauté raciale ou religieuse qui s'efforce de subsister au milieu d'une majorité totalement différente par la couleur ou la foi.

Parmi les organisations internationales privées qui jouissent du statut consultatif aux Nations Unies, beaucoup s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination, et cent onze d'entre elles avaient envoyé des délégués à la Conférence qui s'est tenue à Genève, du 22 au 26 juin, sous les auspices des Nations Unies.

Une première conférence s'était réunie en 1955, poursuivant les mêmes buts et elle avait décidé d'avoir une nouvelle rencontre afin de confronter les résultats obtenus pendant quelques années, afin que chacun puisse bénéficier des expériences de tous.

Sous la présidence du Dr Brock-Chisholm, dont l'activité à la tête de l'OMS pendant plusieurs années est bien connue, on a pro-

cédu d'abord à des échanges de vues en séances plénières, puis les participants se sont divisés en trois groupes de travail.

Moyens d'action collective Moyens légaux Moyens éducatifs

Le groupe d'action sur le plan civique et collectif (présidente Begum Tazeem Faridi) s'occupait des efforts tentés par les associations en faveur de minorités opprimées ou mal défendues.

La plupart des participants de ce groupe n'étaient pas des théoriciens qui, bien calés dans un fauteuil, discutaient de techniques et de méthodes, mais des gens qui avaient mis la main à la pâte et qui, en de lointaines contrées, tentent de calmer les haines, de dissiper les préjugés, de faire régner la bienveillance entre les hommes vivant côte à côte. En Afrique, des secrétaires d'unions chrétiennes ou d'organisations catholiques, des Noirs, s'efforcent de faire collaborer des jeunes gens de tribus ennemies. Aux Etats-Unis des associations féminines établissent des rapports amicaux entre les habitantes d'une ville temporaire érigée pour les ouvriers d'un barrage : les femmes de ces ouvriers (suite en page 3)

L'augmentation du prix de l'alcool de bouche et le coût de la vie

Que s'est-il passé ? Le Conseil fédéral a décidé, le 24 février 1959, d'augmenter de 30 % le prix de l'alcool de bouche, de 19 % celui qui est destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques et de cosmétiques et de 25 % les droits de monopole sur les eaux-de-vie importées.

Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il agi ainsi ? Conformément à la Constitution fédérale, la législation sur l'alcool doit réduire la consommation des spiritueux. Or, au cours des vingt dernières années, la vente d'alcool de bouche pour la préparation d'apéritifs et de liqueurs a presque doublé. Les importations d'eaux-de-vie par le commerce privé ont encore plus fortement augmenté, de sorte que la consommation de ces boissons a triplé par rapport aux années d'avant-guerre. Il y a accroissement même si l'on tient compte de l'augmentation de la population et du tourisme. Si le Conseil fédéral ne s'en était pas préoccupé, on pourrait avec raison lui faire le reproche de ne pas appliquer correctement la loi sur l'alcool. Cette adaptation des prix et des droits — le prix de l'alcool de bouche n'avait pas été modifié depuis 1943 — est une mesure qui est réclamée depuis des années avec insistance par les différents milieux soucieux de la santé publique.

Toute mesure de ce genre, aussi justifiée soit-elle, suscite de l'opposition dans les milieux intéressés. On cherche à induire l'opinion publique en erreur en faisant allusion « à l'eau-de-Cologne de la ménagère » et à l'alcool utilisé dans les hôpitaux ». Tout d'abord, il convient de relever que l'alcool utilisé à des buts pharmaceutiques par les hôpitaux, cliniques, etc., a toujours été de 100 francs meilleur marché que l'alcool pharmaceutique ordinaire. Cette réglementation est naturellement maintenue. Ensuite, il faut relever que l'augmentation n'est en l'occurrence que de 19 %. Si on avait renoncé à relever le prix de cet alcool, la tentation de l'employer abusivement pour la boisson aurait certainement été par trop grande pour y résister, d'autant plus que le meilleur des contrôles ne suffit pas toujours à dépister la fraude. Au surplus, le renchérissement de l'alcool pharmaceutique ne devrait pas influencer sur le prix de revient des produits finis. En effet, rapporté au prix de vente de ces produits, le coût de l'alcool utilisé à la fabrication est généralement très faible. D'après le calcul des experts, le renchérissement — à moins qu'on en profite pour augmenter ses marges de gain — varie entre 0,1 et 0,5 % pour plusieurs produits pharmaceutiques les plus connus contenant de l'alcool. Des comparaisons avec l'étranger révèlent par exemple qu'en Allemagne l'hectolitre d'alcool destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques coûte presque 1100 francs contre 470 francs en Suisse. En Autriche, il n'y a pas de différence entre le prix de l'alcool utilisé à la préparation de boissons et celui de l'alcool employé à la fabrication de cosmétiques.

Ainsi, il semble réellement exagéré de parler d'un renchérissement des biens de consommation (suite en page 2)

A nos abonnés

Voici venir le temps des vacances. Comme de coutume notre journal ne paraîtra pas en août, mais vous adressera son prochain numéro le 5 septembre.

A tous nous souhaitons un bel été en attendant de nous retrouver pleins d'un nouvel entrain, avant l'automne.

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

- Formation de gouvernantes institutrices et étrangères pour familles suisses
- Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
- Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX
Bévita
Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE
Bévita
sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN
E. L. NIEDERHAUSER